

La NEWSLETTER du CLUB-ECEF  
Engagement Citoyen, Fraternel  
Trois exigences :  
Citoyenneté, Caractère laïque, Fraternité  
Numéro 19 - Mars 2024



A voir dans ce Numéro 19

LES CHEMINS DU CLUB-ECEF

ASSEMBLEE GENERALE EXERCICE 2023  
Rapport Moral

LES INSTANCES ETATIQUES

COMMISSION GOUVERNEMENTALE FAMILLE MONOPARENTALES  
Versus les propositions d'actions du CLUB-ECEF

LES CHEMINS DU CLUB-ECEF

ASSEMBLEE GENERALE 26 MARS 2024  
Exercice 2023 – Perspectives 2024  
Rapport Moral

Nous sommes réunis ce jour pour la huitième assemblée générale ordinaire du CLUB-ECEF, association d'intérêt générale déclarée le 21 mars 2016.

Sa charte définissait sa mission comme suit : « **Contribuer à une meilleure intégration de chacun dans la République par une plus grande reconnaissance réciproque entre chacun et la Nation** », c'est-à-dire une acceptation de l'autre, que ce soit chacun (avec son origine, sa culture, sa religion ou mode de pensée, tant qu'il ne s'oppose pas aux valeurs de la République) ou la Nation et ce dans son intégralité.

Le chemin vers les propositions d'actions

Ceci ne pouvait être envisageable qu'avec un haut niveau de convergence des valeurs que les religions suggèrent à leurs croyants sur le plan de la relation à l'autre avec celles que la République demande au citoyen de respecter. C'est ce dont le CLUB-ECEF s'est assuré par ses travaux qui ont conduit à la publication en 2019 aux Editions Eyrolles de son ouvrage « **République et Religions, des valeurs communes pour une fraternité partagée** ».

Le Président Guy Lefrançois et le Vice-président Charles Desseume en sont les coauteurs, non pas pour ce qu'ils sont intuitu personae, mais parce qu'ils représentent l'association. Cet ouvrage a été le résultat d'un travail collectif. Le CLUB-ECEF avec ses propres moyens et l'apport des membres de son Comité d'Orientation en avait la capacité et pouvait s'en donner la responsabilité.

Agir alors au bénéfice de sa mission, c'était proposer des actions participant à cette meilleure reconnaissance réciproque entre chacun et la Nation. Convaincu que les rites et

cérémonies sont le moyen essentiel pour faire société, Nation ou Famille, nous avons analysé rites et cérémonies de la République et rites et cérémonies des religions. Si nous avons trouvé des convergences entre rites religieux et républicains, nous n'avons pas aujourd'hui d'action mixte à proposer. Nous réfléchissons néanmoins à une possibilité de proposition d'action : celle concernant la convergence des messages (libération de l'homme par la loi et responsabilisation de l'homme pour le futur de l'humanité) entre chacune des religions et la République dans leurs événements fondateurs et donc dans la célébration de chacun. Ceci d'autant plus que ces messages prennent tout leur sens dans la période actuelle d'évolution de la Terre, le bien commun de l'humanité.

Le CLUB-ECEF s'est donc concentré, pour identifier ses actions à venir, sur les rites et cérémonies de la République. Après examen de l'évolution de la société française ces 50 dernières années, il en est résulté des propositions d'actions dans trois champs.

### **Famille dont la parentalité**

Les évolutions des familles, mariages et autres formes (PACS, Unions Libres...) et les conséquences des séparations (divorces et ruptures) nous ont conduits à une proposition d'action avec deux étapes : **Instauration en mairie d'une cérémonie de création de la famille parentale**, (première naissance d'un filiation donnée) pour transmettre solennellement, avec la remise du second livret de famille au deuxième membre de la filiation, les messages de devoirs de parentalité qui en l'absence de mariage n'ont jamais été reçus **et Déployer le parrainage civil** pour compenser le fait de parents devenus déficients, notamment par séparation.

### **Citoyenneté et Naturalisation**

L'analyse de l'existant nous a conduit à un certain nombre de propositions dont deux propositions majeures.

**Première proposition : Instituer et assurer la tenue effective en préfecture ou en mairie des cérémonies spécifiques de naturalisation pour les mineurs nés en France de parents étrangers ayant acquis la nationalité française par déclaration anticipée.** En effet, d'après la circulaire interministérielle, traitant des cérémonies de naturalisation au sein des préfectures et d'après le Code civil (article 21-28), ces mineurs nés en France de parents étrangers doivent y être invités. Mais dans nombre de préfectures ils ne sont pas considérés. alors qu'ils deviennent des enfants français, leurs parents restent étrangers avec le devoir de les préparer à la citoyenneté française. Ils sont 30.000 par an et donc les parents 60.000.

**Seconde proposition : Instauration de l'obligation pour toute instance étatique de reconnaître tout nouveau français par acquisition immédiatement comme français.** Ce n'est pas le cas pour toute actuellement. La DGEF (Direction Générale des Etrangers en France) en premier niveau de classification fait bien apparaître deux catégories : français et étrangers et en deuxième niveau fait, dans les français, apparaître les français par acquisition. Les français par acquisition sont donc d'abord français, ce qui n'empêche pas au troisième niveau d'identifier les immigrés. L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) en premier niveau de catégorisation fait apparaître dans la population de la France deux sous catégories, immigrés et étrangers, présentant un certain niveau de recouvrement. En deuxième niveau l'INSEE décompose les immigrés en immigrés naturalisés français et en immigrés étrangers. Ainsi un français par acquisition, pour l'INSEE, reste d'abord un immigré et ce jusqu'à sa mort.

### **Education/Coéducation**

**Instauration des Cérémonies républicaines de rentrée scolaire, dans tout établissement pour les classes de CM1 à la 3eme tant une classe est une petite France ou s'apprend l'acceptation de l'autre et donc la citoyenneté.** Cette cérémonie rassemblerait les élèves de toutes les classes de même niveau dans un établissement pour promouvoir les apports de l'école à la vie future et les valeurs de la République. Y participeraient enseignants et parents au bénéfice de la coéducation par un plus grand respect mutuel.

Au-delà, le CLUB-ECEF milite pour un enseignement du fait religieux au temps présent avec enseignants et horaires dédiés, ce qui n'est pas le cas actuellement.

### **Le chemin vers leurs mises en œuvre**

Si le CLUB-ECEF a eu la capacité d'identifier et d'instruire ces propositions à savoir révisions de rites existants et créations de nouveaux rites, il n'a ni la capacité ni la légitimité pour les mettre en œuvre. Il se doit alors de convaincre les instances concernées :

- les instances gouvernementales pour qu'elles délivrent les réglementations et circulaires adéquates,
- la représentation parlementaire pour qu'elle questionne le gouvernement,

- les instances territoriales pour les mettre en œuvre.

Engagée au deuxième semestre 2022, cette démarche est devenue en 2023 la priorité du CLUB-ECEF.

Pour le premier axe, il y a une difficulté factuelle. Ce sont les changements multiples de gouvernement qui oblige, trop périodiquement, à recommencer les prises de contacts dans les nouveaux ministères concernés.

Pour le troisième axe, outre la difficulté de promouvoir une action non encore reconnue au niveau étatique, la difficulté souvent rencontrée est plus structurelle portant sur les moyens humains et financiers disponibles pour ce faire.

Notons une bonne écoute et des signes d'intérêt en retour de nos premiers contacts avec les nouvelles instances gouvernementales. A nous de faire en sorte d'aboutir sur certaines de ces propositions en 2024.

Pour ce faire, nous avons renforcé notre argumentation en frottant nos propositions à des faits et préoccupations de société. Ceci a donné lieu pour l'instant à 3 chroniques.

La première fut combien nos propositions répondaient aux déficiences et besoins constatés lors des émeutes de début d'été 2023 : notamment les questions sur les devoirs de parentalité. (Voir **Chronique Nos actions au regard des émeutes**).

La seconde fut comment nos propositions d'actions faisaient évoluer sur le long terme la société d'aujourd'hui en corrigeant des manquements constatés. (Voir **Chronique Cheminement vers le Do tank Une réflexion sur l'immédiateté et le futur**).

Le troisième encore plus significatif fut comment nos propositions de plaçaient au regard de la loi du 27 mai 2008 relative à la lutte contre les discriminations, modifiée par la loi du 27 février 2017. Il en ressort que toutes les propositions présentées ci-dessus, hors celles dans le champ éducation, ont pour conséquence la suppression de discriminations directes ou indirectes à l'encontre des personnes récipiendaires ou concernées par ces propositions, discriminations qui résultent du fonctionnement actuel des instances étatiques en charge de ces champs. (Voir **Chronique Ses propositions d'action : Une lutte contre des discriminations issues d'instances étatiques**).

Mais convaincre toutes ces instances, pour aboutir à des directives et des mises en œuvre de nos propositions d'actions implique que nous nous renforçons en moyens humains et financiers. Nos appels actuels, notamment par une newsletter spéciale, n'ont pas eu d'écho. **Il nous faut trouver d'autres voies pour réussir à nous renforcer. C'est un appel à tous les acteurs du CLUB-ECEF.**

### **Pour le futur préserver et pérenniser les acquis**

Aussi quels que soient les résultats du Do Tank durant l'année 2024, le CLUB-ECEF a une forte préoccupation, au minimum ne pas laisser disparaître les fondations de ce qu'il construit, à savoir ses initiatives, réflexions sur les évolutions de la société, sur les rites tels qu'ils sont à ce jour, suivis de ses conceptions d'actions lesquelles :

- répondent à des perturbations présentes dans la société,
- répondent à des nécessaires évolutions pour le futur afin de réduire à terme ces perturbations,
- permettent d'éradiquer des discriminations envers des parties de la société, discriminations résultant du fonctionnement d'instances étatiques.

Et au mieux que tout cet ensemble aient une certaine pérennité au-delà du Do TANK du CLUB-ECEF.

Mais comment ?

Ce peut être par des rapprochements avec des organismes de réflexion en relations avec des instances étatiques au niveau national auxquels nous apporterions nos résultats pour qu'ils les fassent fructifier.

Ce peut être par un nouvel ouvrage. Nous l'avions envisagé lors de la période d'analyse et de comparaison des rites citoyen et religieux et des premières suggestions d'actions. Nous pensions l'appeler « F.R.A.N.C.E. », à savoir « Fête, Rite, Actions pour un Nouveau Citoyen Engagé ».

Aujourd'hui, si nous suivons la même voie, nous pourrions le dénommer aussi « **F.R.A.N.C.E.** » mais avec pour signification « **Fête, Rite, Actions pour une Nation et des Citoyens Engagés** » de par les nécessaires prises en compte par les instances étatiques d'évolutions de ses rites.

Ce pourrait être les deux.

Le bureau de l'association en liaison avec les membres de son Comité d'Orientation, décidera au plus tard mi 2024 de la solution retenue.

**Vous, lecteurs de la Newsletter du CLUB-ECEF, contribuez, aidez le Bureau et les membres du Comité d'orientation dans ce choix :**

- par le courrier des Lecteurs [courrierdeslecteurs@club-ecef.org](mailto:courrierdeslecteurs@club-ecef.org)
- en adhérant au CLUB-ECEF

## INSTANCES ETATIQUES



### MISSION GOUVERNEMENTALE FAMILLES MONOPARENTALES

#### Les propositions d'actions du CLUB-ECEF

Le Gouvernement a confié une mission à deux parlementaires sur les familles monoparentales afin d'identifier des pistes pour améliorer les dispositifs d'aides destinés à ce public ont annoncé les services du Premier Ministre le 6 mars 2024.

Le 9 avril 2024 la ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, Sarah EL HAIRY, a **souhaité réinstaller la commission « Pour nos enfants et nos adolescents : soutenir la parentalité »** en vue de répondre à la préoccupation partagée de **mieux accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle** au regard des évolutions des réalités familiales. Une telle commission avait auparavant été instituée en décembre 2023.

Il y a donc deux instances différentes sur la famille, Commission et Mission gouvernementale, cette dernière est spécifique à la monoparentalité. On retrouve cependant ce thème dans une des interrogations posées à la commission : *Comment mieux garantir l'exercice de la responsabilité parentale par les deux parents, pour les couples séparés ? Quelles évolutions de notre droit pourraient être portées pour garantir un investissement éducatif équilibré ?*

Le CLUB-ECEF traite ici de ses propositions d'actions au bénéfice de la mission monoparentalité sachant que beaucoup est donc transférable à la commission parentalité.

Le CLUB-ECEF eut connaissance, avant cette date, l'information qu'un des deux parlementaires en charge de cette mission était la Députée Fanta Berete avec laquelle les échanges au premier semestre 2023 avaient conduit le 13 juin à une question écrite de sa part sur les cérémonies de naturalisation des mineurs nés en France de parents étrangers adressée à la secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargée de la citoyenneté.

Fin février, un mail était envoyée à la Députée Fanta Berete pour souligner qu'au moins deux de ses propositions d'actions était en convergence avec les objectifs présumés de cette mission, à savoir :

- **Instauration dans les mairies de résidence, pour les premières naissances dans une filiation non mariée, de cérémonies collectives d'accueil des nouvelles familles parentales, avec la remise au deuxième membre de la filiation (s'il existe) du second exemplaire du livret de famille, pouvant être suivie d'une cérémonie de parrainage civil, non exclusif du parrainage**

**religieux** : c'est un rappel des devoirs parentaux et d'éducation, suivi si possible d'un accompagnement par les mairies, et via le parrainage c'est une protection de l'enfant en cas de parents défaillants notamment par séparation.

- **Instauration et tenue effective de cérémonies de naturalisation spécifiques, soit en mairie, soit en préfecture, pour les mineurs nés en France de parents étrangers, avec messages spécifiques pour les parents qui restent étrangers** : c'est une aide au devoir de parentalité dans une famille dont enfants et parents ne sont plus de la même nationalité, d'autant plus qu'elle serait suivie d'un accompagnement. Elle concerne 30000 mineurs par an.

Il indiquait être prêt à contribuer aux travaux de cette mission.

Le 20 mars, le CLUB-ECEF recevait de la Ministre déléguée, chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, Sarah EL HAIRY, l'invitation à participer à la matinée d'échange du 29 mars dans le cadre de cette mission. Le Président Guy Lefrançois y a représenté le CLUB-ECEF.

Dans cette invitation ; la mission y était définie par 5 piliers :

- Trois (2, 3 et 5) traitant des dispositifs d'aide aux familles monoparentales : les prestations sociales, le logement la monoparentalité et l'emploi
- Un (1) traitant des définitions de monoparentalités : monoparentalité choisie (dès la naissance) monoparentalité subie avec deux cas le décès d'un des parent ou la séparation des parents
- Dans ce seul dernier cas il peut subsister une possibilité de co-parentalité,
- Un pilier (3) traitant de la préservation de la co-parentalité.

En continuité de ce pilier 3, le CLUB-ECEF veut aller plus loin, de fait agir plus en amont, c'est-à-dire participer à la prévention contre les séparations, c'est-à-dire la prévention de rupture co-parentalté.

Ce qu'il avait exprimé dans son mail à la Députée Fanta Berete.

Le 29 mars, le Président du CLUB-ECEF a pu exprimer rapidement sa proposition correspondante par des mises en œuvre des actions précitée :

- **Instauration dans les mairies de résidence, pour les premières naissances dans une filiation non mariée, de cérémonies collectives d'accueil des nouvelles familles parentales,**
- **Instauration et tenue effective de cérémonies de naturalisation spécifiques, soit en mairie, soit en préfecture, pour les mineurs nés en France de parents étrangers, avec messages spécifiques pour les parents qui restent étrangers.**

Il a rappelé que ces deux actions conduisent chacune à supprimer une discrimination venant d'instances étatiques au sein de la population française :

- Pour la première aujourd'hui, seuls les parents mariés reçoivent les messages des devoirs de parentalité avec solennité et ce n'est pas le cas des autres parents unis par PACS ou Union libre,
- Pour la seconde ces mineurs nés en France de parents étrangers sont les seuls au sein des mineurs acquérant la nationalité française à ne pas être conviés à une cérémonie de naturalisation.

Ce sont ces actions et les notions de discrimination qui y sont attachées qui sont transférables à la Commission de parentalité pour toutes les parentalités

Le 3 avril, le CLUB-ECEF avait une deuxième réunion d'échange avec la Conseillère Spéciale et Stratégies territoriales de la Ministre déléguée chargée de collectivités territoriales et de la ruralité, Dominique Faure. Cette mission monoparentalité a fait partie des échanges et la Conseillère spéciale a totalement agréé cette proposition du CLUB-ECEF.

Dans les jours suivant, nous avons établi un bilan de cet ensemble, explicitant notre proposition pour contribuer à un moindre nombre de séparations conduisant aux situations difficiles de monoparentalité.

Nous l'avons communiqué en priorité aux deux parlementaires chargés de la Mission, la Députée Fanta Berete et le Sénateur Xavier Iacovelli, en rappelant notre proposition de contribuer aux objectifs de leur mission.

Nous l'avons aussi communiqué au Cabinet de la Ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des Familles, Sarah EL HAIRY qui avait présidé la matinée d'échange, à savoir sa Directrice adjointe du cabinet Chargée de l'Enfance et de la Famille, avec qui nous avons pris contact pour présenter les différentes propositions d'actions du CLUB-ECEF pour faire Famille et faire Nation.



Livret Instauration cérémonie de création famille parentale  
et déployer parrainage civil

Livret Citoyenneté/Naturalisation

Vous, lecteurs de la Newsletter du CLUB-ECEF, si vous adhérez à ces actions qui contribuent à faire disparaître des discriminations au sein de la population française, aidez le CLUB-ECEF:

- par le courrier des Lecteurs [courrierdeslecteurs@club-ecef.org](mailto:courrierdeslecteurs@club-ecef.org)
- en adhérant au CLUB-ECEF

## RENCONTRE, EVENEMENTS à venir...



### CALENDRIER du CLUB-ECEF 2023-2024

Mardi 22 mai 2024:

**Réunion des Commissions et Tout acteur** : 18h à 20h

Mardi 19 juin 2024:

**Réunion des Commissions et Tout acteur** : 18h à 20h

Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine  
5bis Villa Emile Bergerat

Il y sera traité et du Do tank et du Think tank.

Si vous êtes intéressé à contribuer à l'un ou l'autre de ces sujets :

- contactez – nous : [contact@club-ecef.org](mailto:contact@club-ecef.org)
- nous vous inviterons à participer à ces réunions.

## COURRIER DES LECTEURS

Envoyer un courrier : CLUB-ECEF Courrier des lecteurs  
5bis Villa Emile Bergerat 92200 Neuilly-sur-Seine

Envoyer un courriel : [courrierdeslecteurs@club-ecef.org](mailto:courrierdeslecteurs@club-ecef.org)

Votre courrier, courriel pourra être présenté en tout ou partie dans le site du CLUB-

## REJOIGNEZ-NOUS



Cher Lecteur,

Si vous ne l'avez déjà fait, consultez et parcourez notre site internet afin de comprendre les motivations du CLUB ECEF, découvrir ses travaux et connaître ses propositions d'actions. Vous mesurerez alors combien il est important, pour que tous nos efforts aboutissent concrètement pour une meilleure intégration de chacun dans la Nation, que ce soit au niveau national et au niveau territorial (mairie, préfecture, établissement d'enseignement), d'être nombreux à les relayer, à donner des avis, à trouver des points d'application et à mettre en œuvre les actions instruites.

### **Rejoignez-nous. Pour cela prenez contact avec nous.**

Nous verrons ensemble le niveau d'implication le mieux adapté pour vous : de Soutien à Acteur.

Adhérez

Contactez-nous

### CLUB-ECEF - Neuilly-sur-Seine

**Vous avez reçu ce message en tant que contributeur, soutien, correspondant, sympathisant... du CLUB-ECEF** Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour une **rectification**, nous adresser un mail [contact@club-ecef.org](mailto:contact@club-ecef.org) ou un courrier CLUB-ECEF 5bis Villa Emile Bergerat 92200 Neuilly sur Seine.

Pour vous **désinscrire** définitivement de cette newsletter, veuillez cliquer sur " Me désinscrire "

Merci de ne pas répondre à ce message automatique d'envoi de la newsletter

[Me désinscrire](#)

